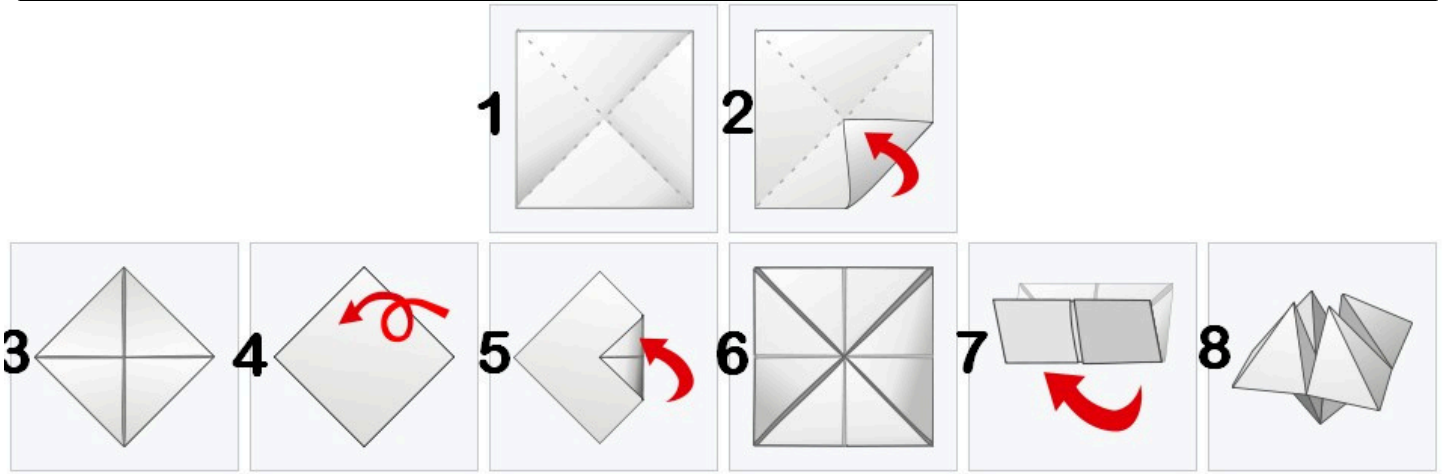





Cocotte ESS – Niveau lycée et supérieur



	<p>Quel pourcentage de salarié-es travaillent dans l'ESS en France ?</p>	<p>Combien y a-t-il de structures-types dans l'ESS ?</p>	
<p>Que signifie le terme "lucrativité limitée" ?</p>	<p>10 % des salarié-es en France travaillent dans l'ESS.</p> <p>C'est un des piliers de l'ESS : si l'entreprise génère des bénéfices, ils seront prioritairement investis dans l'entreprise pour qu'elle se développe et soit pérenne.</p>	<p>Il y en a 5 : associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales.</p> <p>Vrai: Les organisations de l'ESS améliorent notre quotidien : santé, alimentation, culture... et permettent d'imaginer un nouveau modèle de société.</p>	<p>L'ESS est une économie utile à tous et toutes. Vrai ou Faux ?</p>
<p>Il existe une loi qui régit l'ESS en France. Vrai ou Faux ?</p>	<p>Vrai. C'est la loi sur l'ESS du 31 juillet 2014, dite « loi Hamon ».</p> <p>Faux. 66% des salarié-es de l'ESS sont des femmes.</p>	<p>Poursuite d'une utilité sociale, lucrativité limitée, gouvernance démocratique.</p> <p>Faux, elle compte pour 10% du PIB français, mais ce chiffre ne prend pas en compte le bénévolat et le bien-être social généré par les actions des organisations de l'ESS.</p>	<p>Quels sont les trois grands principes de l'ESS ?</p>
	<p>Les femmes sont peu nombreuses dans l'ESS. Vrai ou Faux ?</p>	<p>L'ESS compte peu dans l'économie. Vrai ou faux ?</p>	